

Date de convocation

05/05/2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à vingt heures,

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur CALMELS Bernard, Maire.

Madame MONTEILLET Marjorie été élue secrétaire de séance

Présents : BOUTONNET Nicolas, CABROL Vanessa, CALMELS Bernard, COSTES Séverine, GANEAU Emmanuelle, MARTY Sandrine, MAZIERE Benoit, MONTEILLET Marjorie, POUGET Daniel, TARROUX Candy, THERON Camille, VABRE Philippe.**Absents excusés :** POUGET Joël, procuration donnée à THERON Camille**DEL2026-44****Élection des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire
(- 1 000 hab.)**

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire n° INTP26116J651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Monsieur VABRE Philippe, Monsieur POUGET Daniel, Monsieur BOUTONNET Nicolas, Monsieur MAZIERE Benoit. La présidence du bureau est assurée par M. Bernard CALMELS.

b) Élection des délégués

Les candidatures enregistrées de M. Bernard CALMELS, Mme Marjorie MONTEILLET, M. Nicolas BOUTONNET.

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de trois délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Bernard CALMELS : 13 voix
- Mme Marjorie MONTEILLET : 13 voix
- M. Nicolas BOUTONNET : 13 voix

M. Bernard CALMELS, né le 21/10/1959 à Manhac, domicilié 175 Route de la Bruyère 12160 MANHAC ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu au premier tour en qualité de délégué pour les Elections Sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Accusé de réception en préfecture
012-211201371-20260605-DEL2026_44b-DE
Reçu le 05/06/2026

Mme Marjorie MONTEILLET, née le 27/09/1981 à Olemps, domiciliée 635 route de Calmont 12160 MANHAC, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée élue au premier tour en qualité de délégué pour les Elections Sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

M. Nicolas BOUTONNET, né le 23/10/1989 à Rodez, domicilié 559 route de la Penterie 12160 MANHAC ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu au premier tour en qualité de délégué pour les Elections Sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

c) Election de trois suppléants

Les candidatures enregistrées : M. Philippe VABRE, Mme Sandrine MARTY, M. Benoit MAZIERE

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection de trois suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Philippe VABRE : 13 voix
- Mme Sandrine MARTY : 13 voix
- M. Benoit MAZIERE : 13 voix

M. Philippe VABRE, né le 15/02/1965 à Rodez, domicilié 68 Route de la Nauze, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales, et il a déclaré accepter le mandat.

Mme Sandrine MARTY, née le 06/04/1975 à Olemps, domiciliée 233 avenue du Ségala 12160 MANHAC, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales, et elle a déclaré accepter le mandat.

M. Benoit MAZIERE, né le 24/05/1989 à Ussel, domicilié 203 route de Ceignac 12160 MANHAC, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales, et il a déclaré accepter le mandat.

Fait et délibéré, à Manhac, les jour, mois et an susdits

Bernard CALMELS

Marjorie MONTEILLET



Certifié exécutoire par affichage le 05/06/2026 et envoi à la Préfecture